



**Bruxelles, le 16 septembre 2014
(OR. fr)**

13250/14

JUR	644
RELEX	751
PESC	941

NOTE D'INFORMATION

Origine:	Service juridique
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)
Objet:	Affaire portée devant le Tribunal de l'Union européenne - T-532/14 (Alsharghawi / Conseil)

1. Par requête déposée au greffe du Tribunal le 17 juillet 2014 et notifiée au Conseil le 31 juillet 2014, Monsieur Bashir Saleh Bashir Alsharghawi a introduit un recours visant à l'annulation de la décision n° 2011/178/PESC du Conseil du 23 mars 2011 modifiant la décision n° 2011/137/PESC du Conseil du 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Libye, pour autant que cet acte concerne le requérant.

2. Le requérant invoque les moyens suivants à l'appui de son recours:

- l'incompétence du Conseil;
- défaut de motivation;
- violation des droits de la défense;
- violation présomption d'innocence;
- violation des droits fondamentaux.

3. Le Directeur général du Service juridique a nommé agents du Conseil dans cette affaire M. Alessandro VITRO et M. Vincent PIESSEVAUX, conseillers juridiques au Service juridique du Conseil.
